

À CONSERVER

CONDITIONS GENERALES DU CLUB ACTIONNAIRES D'EDF

Le Club actionnaires d'EDF a pour objet de favoriser la connaissance, par les actionnaires d'EDF, de la vie de leur entreprise. Pour cela, il met à leur disposition, dans le respect de l'égalité de traitement des actionnaires, un certain nombre d'informations et organise à leur intention des événements permettant de mieux connaître EDF, son activité et ses métiers. Le Club propose également à ses membres des formations sur les marchés financiers et les mécanismes boursiers, et des invitations à des événements culturels et sportifs dont EDF est partenaire. EDF se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu des services proposés par son Club actionnaires ainsi que les conditions d'adhésion au Club actionnaires. Ces modifications seront portées à la connaissance des adhérents sur le site Internet du Club (www.clubactionnaires.edf.com) ou par tout autre moyen. Toute communication émanant du Club actionnaires est en langue française.

ADHESION AU CLUB ACTIONNAIRES D'EDF

Toute personne physique peut devenir membre du Club actionnaires d'EDF si elle répond à une des deux conditions suivantes :

- détenir au moins une action au porteur ou au nominatif ;
- être salarié ou ancien salarié du groupe EDF et détenir au moins une action en direct, ou une part du FCPE Actions EDF du PEG.

L'adhésion au Club actionnaires est facultative et gratuite. Elle prend effet à la date de réception du formulaire d'inscription dûment complété et est valable tant que le membre du Club satisfait aux conditions d'adhésion et n'a pas demandé sa radiation. Un mineur non émancipé qui remplit les conditions d'adhésion ci-dessus peut adhérer au Club actionnaires sous réserve de l'autorisation de ses administrateurs légaux ou de son tuteur légal. Les actions détenues en indivision donnent droit à une seule demande d'adhésion. Seul le représentant de l'indivision, personne physique, peut bénéficier des services du Club actionnaires. Un numéro de membre est attribué à chaque adhérent. Il doit être conservé précieusement afin d'être communiqué par le membre chaque fois qu'il souhaite prendre part à une manifestation organisée par le Club actionnaires. Lorsque l'adhérent ne satisfait plus aux conditions d'adhésion au Club actionnaires, ou s'il souhaite renoncer à son adhésion, il s'engage à en informer EDF dans les meilleurs délais :

- par courrier adressé au **Service Relations Actionnaires 22-30, avenue de Wagram – 75382 Paris Cedex 08** ;
- par courriel adressé à actionnaires@edf.fr ;
- en appelant le **N° Vert 0800 00 0800** ;

Il perd ainsi sa qualité de membre du Club actionnaires et ne peut plus bénéficier des services offerts par le Club. En outre, EDF pourra résilier lui-même l'adhésion des membres au sujet desquels il aura été informé qu'ils ne sont plus actionnaires. EDF pourra également, à intervalles réguliers, demander à l'adhérent de lui fournir une déclaration sur l'honneur concernant sa qualité d'actionnaire, sous peine de voir son adhésion résiliée.

SERVICES DU CLUB ACTIONNAIRES D'EDF

EDF organise pour les adhérents au Club actionnaires :

- des visites des sites de l'entreprise leur permettant de découvrir les métiers du groupe EDF ;

- des rendez-vous sportifs et culturels ;
- des visites privées d'expositions
- des conférences et débats sur nos engagements environnementaux et nos innovations.

Le nombre de places offertes par membre du Club est limité à deux (2), voire exceptionnellement à un (1) pour certaines manifestations. L'information sur les programmes de visites, de formations et d'événements ainsi que sur les conditions d'accès (nombre de places et tarifs éventuels) sera disponible sur le site dédié du Club actionnaires (www.clubactionnaires.edf.com) ou sur simple appel au service Relations Actionnaires au **N° Vert 0800 00 0800** en précisant le numéro de membre du Club. Pour la plupart des événements proposés aux membres du Club, le nombre de places sera limité. Dans ce cadre, EDF se réserve la possibilité de fixer au cas par cas les modalités d'attribution des places en retenant :

- un dispositif de tirage au sort,
- ou l'ordre d'arrivée des demandes ou des bonnes réponses en cas de jeux-concours.

D'autres règles de priorité prenant en compte la satisfaction des actionnaires n'ayant jamais participé à un événement organisé par le Club, une certaine diversité des participants ou encore la proximité géographique avec le lieu d'organisation de l'événement pourront également être retenues.

Un événement pourra être annulé jusqu'au dernier moment par EDF, qui en avertira alors les participants inscrits sur le site du Club (www.clubactionnaires.edf.com) ou par tout autre moyen, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé.

DRIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION PAR LES MEMBRES DU CLUB DES INFORMATIONS LES CONCERNANT

Les informations personnelles recueillies par EDF dans le formulaire d'adhésion sont nécessaires pour enregistrer la demande d'adhésion et faire profiter les membres du Club actionnaires des services offerts ainsi que des invitations aux réunions et manifestations organisées par le Club.

Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés, principalement pour les finalités suivantes : connaissance de l'actionnaire, gestion de la relation avec l'actionnaire, animation du Club actionnaires, invitations.

En outre, les membres du Club autorisent expressément EDF à communiquer les données les concernant et leurs mises à jour éventuelles aux tiers suivants :

- entités du groupe EDF contribuant à l'organisation d'événements du Club ;
- entités commerciales d'EDF dans le cadre d'offres de services qui pourraient être proposées ;
- sous-traitants éventuels, et ce pour les seuls besoins des travaux de sous-traitance confiés.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les membres du Club bénéficient d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données les concernant. Afin d'exercer ce droit, il convient de s'adresser à : **EDF - Service Relations Actionnaires 22-30, avenue de Wagram - 75382 Paris Cedex 08.**



OFFRIR UN DISPOSITIF COMPLET POUR RENFORCER CHAQUE JOUR LA RELATION AVEC NOS ACTIONNAIRES



DIALOGUER

N° Vert 0 800 000 800 (appel gratuit depuis un poste fixe),
courriel actionnaires@edf.fr



S'INFORMER

Lettre Actionnaires, guide « Être actionnaire d'EDF »,
site actionnaires.edf.com, page dédiée sur Facebook



ÉCHANGER

Réunions actionnaires, Assemblée générale,
salon Actionaria, Club actionnaires



ÊTRE RÉCOMPENSÉ DE SA FIDÉLITÉ

Dividende majoré de 10 % après deux années
civiles de détention d'actions au nominatif

À NOUS RETOURNER



BULLETIN D'INSCRIPTION
AU CLUB ACTIONNAIRES D'EDF À RETOURNER À :
EDF – Service Relations Actionnaires
22-30, avenue de Wagram – 75382 Paris Cedex 08

• Je déclare sur l'honneur être actionnaire (cochez la case) :

Individuel Salarié (ou ancien salarié) du Groupe

et détenir à ce jour au moins 1 action EDF (ou 1 part du FCPE Actions EDF).

• Vos coordonnées (écrire en majuscules)

Civilité* (cochez la case) : Madame Monsieur

Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

.....

Code postal* :

Ville* :

Téléphone* : Portable :

Adresse électronique :@.....

• Vos abonnements

Je souhaite recevoir (cochez la case) :

la Lettre aux actionnaires par courrier électronique uniquement

le programme des événements du Club par courrier électronique uniquement

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du Club actionnaires d'EDF
(voir la dernière page) et m'engage à les respecter.

Fait àle.....

Signature :

* Mentions obligatoires.

Les informations personnelles recueillies ne sont collectées qu'à la seule fin de tenir régulièrement informés les actionnaires individuels sur l'actualité du groupe EDF. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser à : EDF – Service Relation Actionnaires – 22-30, avenue de Wagram – 75382 Paris Cedex 08. Courriel : actionnaires@edf.fr

À CONSERVER

DEVENEZ MEMBRE DU CLUB ACTIONNAIRES D'EDF ET BENEFICIEZ D'AVANTAGES EXCLUSIFS !

Vous serez un participant privilégié à de nombreux événements partout en France et dans votre région :

- visites de nos sites et découvertes de nos métiers ;
- rendez-vous sportifs et culturels ;
- visites privées d'expositions ;
- conférences et débats sur nos engagements environnementaux et nos innovations ;

Autant d'occasions de mieux connaître votre entreprise et de partager les valeurs d'EDF.

Pour rejoindre le Club, il vous suffit de détenir au moins une action EDF et de vous inscrire :

- en remplissant et envoyant le bulletin d'adhésion de ce dépliant,
- par Internet sur le site du club www.clubactionnaires.edf.com,
- par téléphone en appelant le **N° Vert 0800 00 0800**,

Lorsque votre adhésion aura été prise en compte, vous recevrez un numéro de membre et un mot de passe, nécessaires pour vos inscriptions aux différents événements.



Pour plus d'informations :

Visitez le site internet : www.clubactionnaires.edf.com
et la page Facebook Actionnaires EDF – page officielle

Envoyez un courriel à : actionnaires@edf.fr

Téléphonez gratuitement depuis un poste fixe au :

N° Vert 0800 00 0800

Écrivez à : EDF – Relations Actionnaires

22 – 30, avenue de Wagram – 75382 Paris Cedex 08